

vielleicht, deren wir uns schämen. Profil zeigen heisst immer auch: Sich zur Hälfte verstecken.

Und so habe ich einen ersten Wunsch. Für uns persönlich, für uns als Gemeinschaft und für uns als Staat: Dass wir uns in unserem Profilierungsstreben nicht von anderen Menschen abwenden. Dass wir versuchen, unverwechselbar zu sein, indem wir anderen von Angesicht zu Angesicht begegnen, uns in die Augen schauen. Dass wir den Mut haben, auch jene Seite von uns zu zeigen, die nicht den Erwartungen entspricht. Und vielleicht lernen wir zu begreifen, dass unsere Unverwechselbarkeit in der Zuwendung zum andern besteht und nicht im Sich-Abwenden zu finden ist.

Form. Profil heisst auch Form. Haben sie schon einmal die Form eines Flugzeugflügels näher betrachtet? Vorne ist ein solcher Flügel zart gerundet. Gegen hinten läuft er spitz aus. Und der Flügel ist als ganzer leicht gebogen. Wenn nun ein Luftstrahl über ein solches Profil streicht, entwickelt sich über dem Flügel ein Sog, der das Flugzeug in den Himmel zieht. Ohne dieses bestimmte Profil geht es nicht. Doch aufgepasst mit einem Flügelpofil lässt sich nur fliegen – auf alle Arten, gewiss. Doch um ein Dach damit zu decken ist es denkbar ungünstig.

Und so ist es auch mit uns Menschen. Verschiedene Aufgaben erfordern verschiedene Profile. Und ein Profil ist nur dann sinnvoll, wenn es auch einen Zweck erfüllt.

Und so habe ich einen zweiten Wunsch. Für uns persönlich, für uns als Gemeinschaft und für uns als Staat in einer Zeit, die sich wandelt: Hüten wir uns, in alten Profilen – in alten Formen – zu verharren. Haben wir den Mut, neue Aufgaben mit neuen Profilen lösen. Und verfallen wir nicht der Versuchung, uns nur eine Form um der Form willen zu geben.

Spuren. Profil heisst auch Spuren hinterlassen. Wer mit Profilgummisohlen ausgerüstet unterwegs ist, der hinterlässt Abdrücke. Das kann schlimme Folgen haben. Dann nämlich, wenn wir mit grobem Schuhwerk vieles niedertrampeln. Es kann aber auch nützlich sein. Dann, wenn wir uns im Nebel verirrt haben und auf Spuren treffen, denen wir folgen können.

Und so habe ich einen letzten Wunsch. Für uns persönlich, für uns als Gemeinschaft und für uns als Staat in einer manchmal nebligen, undurchsichtigen Zeit: Versuchen wir, mit unserem Dienst die Gesellschaft zu prägen. Gehen wir profiliert durch das Leben. Und – mit Gottes Hilfe – hinterlassen wir Spuren. Spuren, der Orientierung, denen man nachfolgen kann – und nicht Spuren der Verwüstung. Amen.

La célébration œcuménique terminée, le cortège se reforme dans le même ordre et se rend à l'Hôtel cantonal en empruntant la rue du Pont-Muré.

Après avoir rendu les honneurs sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le Contingent des Grenadiers tire une salve d'honneur.

Puis c'est au son d'une marche exécutée par le Corps de musique de la Landwehr que les membres des Autorités législatives et exécutives gagnent l'Hôtel cantonal qui est pavoisé pour la circonstance et sur lequel flottent les couleurs fribourgeoises.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10 h 40.

Présence de 109 députés; absent: 1.

Est absent avec justification: M. Xavier Ganioz.

– Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. Mesdames, Messieurs les Député-e-s, Mesdames, Messieurs les Conseiller-ère-s d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Monsieur et Madame les Secrétares parlementaires, Mesdames, Messieurs les journalistes, Mesdames, Messieurs les huissiers, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur d'ouvrir cette deuxième journée de session constitutive. Comme vous avez pu le constater dans l'ordre du jour que vous avez reçu, cette journée sera essentiellement réservée à l'élection des membres des commissions permanentes. Sans plus tarder, je passe au deuxième point de notre ordre du jour.

Communications

La Présidente.

1. Je vous informe que les député-e-s qui n'ont pas encore été pris en photo hier doivent impérativement le faire durant la matinée. Cela concerne une dizaine de personnes. Je vous remercie de votre collaboration.
2. Je vous rappelle que dans notre Parlement, les retards ne sont pas annoncés officiellement. Seuls le sont les excusés pour la séance. Je précise également qu'un député non assermenté peut être élu dans une commission, mais cependant il ne peut pas siéger tant qu'il n'a pas été assermenté.
3. Par ailleurs, je vous rappelle que la séance de ce jour va se prolonger au-delà de midi. Dès lors, une pause d'une demi-heure vous sera accordée pour vous permettre de vous restaurer.
4. Enfin, pour terminer, je vous informe que le Secrétariat du Grand Conseil sera fermé la semaine prochaine du lundi 26 décembre au 2 janvier 2012.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du vendredi 23 décembre 2011

Commission spécialisée des routes et cours d'eau, nommée pour toute la durée de la législature

Elian Collaud (PDC/PBD), président, David Bonny (PS), Christian Duccotterd (PDC/PBD), Josef Fasel (PDC/PND), Bruno Fasel-Roggo (ACG), Fritz Glauser

(PLR), Ueli Johner-Etter (UDC), René Kolly (PLR), Pierre-André Page (UDC), François Roubaty (PS), Ursula Schneider Schüttel (PS).

Projet de loi N° 274 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)

Nicolas Rime, président, Markus Bapst, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Fritz Glauser, Ueli Johner-Etter, Nicolas Lauper, Michel Losey, Patrice Morand, Christa Mutter, Rose-Marie Rodriguez.

Projet de loi N° 291 modifiant la loi sur les routes

Attribué à la *Commission des routes et cours d'eau*.

Projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg

Stéphane Peiry, président, Claude Brodard, Andrea Burgener Woeffray, Daniel Gander, Giovanna Garghentini Python, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Bruno Jendly, André Schoenenweid, Edgar Schorderet et Laurent Thévoz.

Projet de loi N° 294 sur la protection des animaux (LCPA)

Fritz Glauser, président, Pascal Andrey, Dominique Butty, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Christian Ducotterd, Sébastien Frossard, François Roubaty, Ruedi Schläfli, Ralph Schmid et Erika Schnyder.

Projet de loi N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle

Jacques Vial, président, Didier Castella, Claude Chasot, Jean-Pierre Doutaz, Gaétan Emonet, Yvan Hunziker, Emmanuelle Kaelin Murith, Gabriel Kolly, Nicolas Repond, Nicolas Rime, Roger Schuwey.

Projet de loi N° 289 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles, HAE)

4 nouveaux membres nommés, en remplacement de Christine Bulliard (PDC), Jacqueline Brodard (PDC), Gilbert Cardinaux (UDC) et Parisima Vez (PDC): Eric Collomb, Raoul Girard, Thomas Rauber et Markus Zosso.

La Présidente. Une commission parlementaire, nommée lors de l'ancienne législature, n'avait pas pu siéger et traiter le projet qui lui était attribué, soit le projet de décret N° 289, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information, pour la gestion de l'environnement administratif des écoles. Quatre membres de cette commission n'étant plus députés, le Bureau les a remplacés.

Appel nominal

Zürcher Werner (*UDC/SVP, LA*). Le doyen d'âge des scrutateurs procède à l'appel nominal par cercle électoral.

– L'appel nominal révèle la présence de 109 députés, 1 membre étant excusé, M. Xavier Ganiouz.

Détermination du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) et de la Commission des affaires extérieures (CAE)

La Présidente. L'article 13 alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil stipule que, je cite: «Les commissions permanentes sont composées de sept membres, à l'exception de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures qui sont composées de treize membres au maximum».

Lors de sa séance du 25 novembre dernier, le Bureau provisoire n'a trouvé aucune majorité sur le nombre de membres de chacune des deux commissions. Le vote du Bureau provisoire a abouti à une égalité de voix en faveur de commissions à 11, respectivement 13 membres. C'est M. le Député Louis Duc, en sa qualité de président-doyen d'âge qui a départagé le résultat. Dans les deux cas, il s'est prononcé en faveur de commissions composées de 11 membres plutôt que 13. Le préavis du Bureau provisoire est donc de 11 membres. La décision finale appartient au Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur cette question du nombre de membres de la Commission des affaires extérieures et de la Commission des finances et de gestion.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Comme les prescriptions légales nous y obligent, je déclare que je n'ai pas de lien particulier avec ce sujet, si ce n'est que je suis comme vous tous contribuable et citoyen de ce canton. J'ai donc un intérêt tout particulier à ce que le contrôle de nos finances et gestion, ainsi que les relations avec nos cantons voisins, se déroulent correctement. Cela signifie que les tâches des importantes Commission des finances et de gestion et Commission des affaires extérieures soient réparties sur plusieurs personnes, c'est-à-dire 13 épaules. La demande, respectivement proposition du Bureau provisoire, était semble-t-il purement politiquement motivée. Il est vrai que la répartition des sièges dans une commission à 13 ne reflète pas exactement les forces de notre Parlement. Mais dans toutes les commissions à 7, ce n'est pas le cas non plus et c'est dans l'autre sens. De plus, je suis très à l'aise, au nom du groupe libéral-radical, pour demander 13 membres à la Commission des finances et de gestion et à la Commission des affaires extérieures, car je n'y gagne rien ou presque. Si je gagne, c'est en efficacité et en efficience du travail des commissions. Je vous invite donc à ne pas suivre la proposition du Bureau provisoire et de fixer le nombre des membres de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures à 13.